

BOURG-CENTRE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE



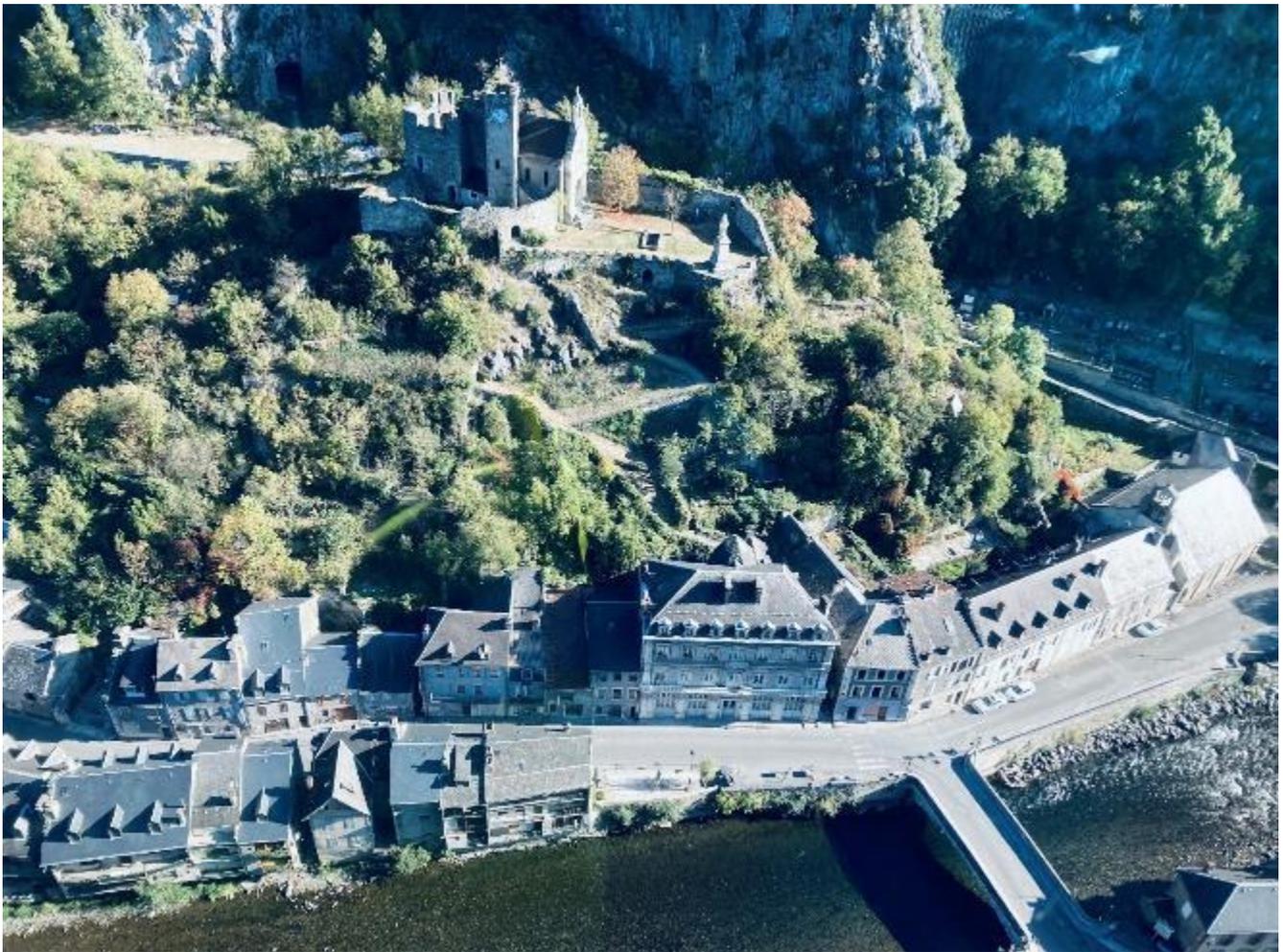
Commune de **St Bât Lez**

Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises

PETR Pays Comminges Pyrénées

Avenant Bourg Centre

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par Sébastien VINCINI, son Président,

Le PETR « Pays Comminges Pyrénées », représenté par François ARCANGELI, son Président,

La Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises, représentée par Alain PUENTE, son Président,

La Commune de Saint-Béat Lez, représentée par Anna CHANGEUX, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Saint-Béat Lez, approuvé le 13/12/2019 par le Conseil Régional

Vu la délibération n° CP/2023-07/12.05 de la Commission Permanente du 07/07/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Comminges Pyrénées pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Saint-Béat-Lez en date du XXXXXX

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises en date du 7 mars 2024,

Vu la délibération du PETR en date du 17/10/2023

Vu la délibération n° 289051 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 08/03/2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 01/03/2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.



Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération de Saint-Béat Lez, approuvé le 13/12/2019 par la Région :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant :
 - Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2026 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises, le PETR « Pays Comminges Pyrénées, la Commune de Saint-Béat-Lez en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, etc.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint-Béat-Lez, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural /culturel.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. Cependant, le tableau AFOM propose une mise à jour des informations sur le territoire de la Commune de Saint-Béat-Lez et son environnement territorial

- ⇒ ***Présentation de la / des Commune-s et de son / leur territoire : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1ère génération.***



Atouts :	Faiblesses :
Qualité patrimoniale Qualité des paysages Symbolique historique et identité, fortes Fort attachement des habitants et natifs Situation sur un axe transfrontalier Bon niveau d'équipements et commerces Présence d'une maison de santé pluri-sites (St-Béat-Lez et Marignac) Dynamique liée au festival du marbre et à l'arrivée de nouveaux festivals Economie et emplois liés à l'Entreprise OMYA Possibilité d'une pratique sportive diversifiée Réouverture du Trésor de Saint-Béat	Risques inondation et chutes de blocs Commune soumise au RNU Population vieillissante Taux important de résidences secondaires, peu occupées Part significative du bâti historique peu attractif (pas d'extérieur, manque d'ensoleillement, difficulté d'accès) Pas de restaurant et d'offres d'hébergement à l'année ou pour les travailleurs saisonniers
Opportunités :	Menaces :
Arrivée du futur train et réouverture de la gare Marignac Mise en œuvre d'un Réseau d'assainissement dans le centre bourg à compter du dernier trimestre 2024 Mise en place du TER, territoires éducatifs ruraux, donnant des moyens supplémentaires à l'école et le collège sur des compétences spécifiques et notamment l'enseignement de l'espagnol dès la première année de maternelle. Saint-Béat-Lez est labellisé Station Verte, Village d'avenir La commune de Saint-Béat a été retenue comme commune-test dans le cadre du lancement du projet « mobilité innovante et durable en Comminges »	Baisse démographique et accentuation du vieillissement de la population Dégradation des conditions de logements et de la qualité des eaux, en l'absence du réseau d'assainissement Evolution du logement : bloquée par l'absence de PLU Dissolution de la qualité patrimoniale (ruines, espaces publics) Altération de la qualité des paysages (infrastructures techniques, fermeture des paysages) Disparition de l'office du tourisme, voire de certains commerces

Les principaux enjeux sont :

- Maintenir et conforter la complémentarité de ces équipements
- Travailler les synergies patrimoine naturels (supports de pratiques sports et nature) et patrimoine bâti (histoire)
- Accompagner le ré-investissement du centre historique libéré des nuisances liées au trafic

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Saint-Béat-Lez est reconnue comme étant la **Cité du Marbre**. Il est ainsi nécessaire de valoriser cette identité du marbre et l'inscrire comme **fil conducteur** dans notre démarche de revitalisation Bourg Centre.

Il s'agira d'inscrire l'ensemble des projets dans la dynamique de la vallée tout en travaillant la singularité de Saint-Béat-Lez. Cette revitalisation doit permettre de :

- rendre le lieu attractif et maintenir les commerces de proximité tant pour les touristes que pour la population locale existante et à venir.
- développer une animation culturelle en lien avec le Patrimoine de St Béat-Lez.
- créer des cheminements doux permettant d'aller à pied à la découverte du patrimoine architectural, culturel et environnemental.
- proposer un nouveau lieu de vie au cœur du Bourg : projet hybride dans l'ancienne école (restaurant, salle polyvalente, espace co-working, hébergement mixte, conciergerie et étudier la possibilité de développer une offre de formation dédiée aux métiers de la montagne et du tourisme...).

- développer un pôle eau et nature sur le site de l'ancien camping municipal pour les touristes et aux écoles.

La déviation partielle, bien qu'elle ait provoqué de nombreux mécontentements, va permettre de préparer durant les 6 à 7 années à venir le développement de notre Bourg Centre. Ce délai qui nous est imparti permettra de mener à bien les projets envisagés qui constitueront un levier au développement économique et social de notre territoire. Ils contribueront sans conteste au maintien de notre population actuelle, à l'arrivée de nouvelles générations entreprenantes, à la préservation de nos commerces de proximité et à l'envie de découvrir nos villages dotés d'un patrimoine exceptionnel.

La stratégie Bourg Centre de la Commune de Saint-Béat-Lez n'est pas modifiée. Les axes stratégiques sont maintenus dans le cadre de l'avenant :

AXE 1 : AFFIRMER L'IDENTITE DE ST BEAT LEZ : CITE DU MARBRE

AXE 2 : CREER DU LIEN SOCIAL ET ASSURER L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE ST BEAT LEZ

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Comminges Pyrénées, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

-Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire des Pyrénées Haut-Garonnaises**

Saint Béat Lez constitue un Bourg-centre évident sur le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

La CCPHG est restée attentive au fait que les actions définies dans cet avenant soient en adéquation avec les plans et programmes de développement qu'elle porte tel que le SCoT, le Plan Climat et Energie, le Projet alimentaire territorial, la Convention territoriale globale (CTG), le Plan vélos, la Mobilité...et prochainement le PLUi.

Ainsi les axes et actions définies dans l'avenant Bourg-Centre de Saint Béat s'inscrivent pleinement avec les orientations stratégiques de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) :

Quatre ambitions majeures sous-tendent le projet de territoire de la CCPHG :



- Aménagement de l'espace et planification urbaine (PLUi),
- Développement économique, touristique et culturel,
- Promotion de la transition écologique (mobilité alternative, aire de covoiturages, rénovation énergétique de bâtiments, aménagement de voies vertes ...),
- Déclinaison de l'offre de services publics et de la qualité du cadre de vie (Maison de santé, Maison Départementale de proximité, ordures ménagères, livraison de repas à domicile...)

Des actions inscrites à l'avenant visent à renforcer l'attractivité économique, touristique et culturelle de la commune. Celles-ci contribueront à la mettre en valeur et à faciliter l'accueil de nouvelles familles, de touristes en favorisant la réouverture de commerces de proximité, la mobilité douce avec la création d'une voie verte, la valorisation touristique, la culture en étoffant la programmation, ou encore une offre d'habitat vertueux...

D'autre part, la commune de Saint Béat Lez vient d'être lauréate du programme Village d'Avenir et va ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique visant à soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets. Ce programme d'ingénierie proposé par les services de l'Etat s'appuie sur le recrutement d'un chef de projets, qui aura la mission d'accompagner Mme le maire pour passer de l'idée au projet autour des thématiques de l'habitat, des transports, du patrimoine ou encore de la santé.

Pour finir, la commune de Saint Béat a été désigné village « test » pour l'expérimentation Auxilia menée par le PETR Comminges-Pyrénées. L'enjeu principal de cette étude consiste à cibler et construire de nouvelles solutions de déplacements en milieu rural afin de répondre au mieux aux besoins quotidiens des habitants.

La CCPHG sera attentive à soutenir la mise en œuvre de services mobilité du quotidien initié par la commune particulièrement s'ils sont en lien avec l'implantation des Pôles d'échanges Multimodaux, les mobilités douces, ... voulus par la communauté de communes.

- **du territoire de projet du PETR Pays Comminges Pyrénées**

La stratégie territoriale portée par le PETR Pays Comminges Pyrénées s'est construite sur les bases du SCoT Comminges Pyrénées adopté en 2019 et dont l'évaluation et la révision vont être engagées à partir de 2023.

L'enjeu principal, pour le territoire, est de réaliser son développement de façon durable, en proposant des choix en matière de limitation de la consommation d'espaces, de création de logements, d'accueil d'activités économiques, de développement de nouveaux services et équipements pour répondre aux besoins de la population, de remise en bon état des continuités écologiques en encore de consolidation de l'accessibilité.

Ces ambitions se retrouvent dans ces différents documents contractuels, dont l'armature stratégique est commune :

<p>Objectif Stratégique 1</p> <p>Protéger le territoire naturel remarquable du Comminges pour faire valoir son potentiel</p>	<p>Mesure Opérationnelle 1.1</p> <p>Préservation et valorisation de la richesse environnementale du territoire</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 1.2</p> <p>Développement du potentiel énergétique renouvelable du territoire et maîtrise de la consommation d'énergie</p>

Objectif Stratégique 2 Renforcer l'image de marque du territoire par une offre touristique et de loisirs durable et diversifiée	Mesure Opérationnelle 2.1 Mise en place d'un tourisme durable 4 saisons
	Mesure Opérationnelle 2.2 Développement d'une offre d'hébergement touristique qualitative pour tous les publics
	Mesure Opérationnelle 2.3 Mise en réseau des acteurs du tourisme
Objectif Stratégique 3 Promouvoir une agriculture durable et une alimentation de qualité	Mesure Opérationnelle 3.1 Promotion de la production locale et d'une consommation durable
	Mesure Opérationnelle 3.2 Développement des outils de valorisation et de transformation
	Mesure Opérationnelle 3.3 Promotion de la production locale
Objectif Stratégique 4 Faire du Comminges Pyrénées un territoire d'accueil pour l'activité économique	Mesure Opérationnelle 4.1 Consolidation du tissu local d'entreprises et d'emplois, notamment par la formation
	Mesure Opérationnelle 4.2 Soutien aux filières d'avenir, innovantes et à l'économie sociale et solidaire
	Mesure Opérationnelle 4.3 Optimisation ou reconversion des zones d'activités
	Mesure Opérationnelle 4.4 Revitalisation et dynamisation des cœurs de ville et de village
Objectif Stratégique 5 Offrir un territoire de vie solidaire, innovant et accessible	Mesure Opérationnelle 5.1 Adaptation des équipements et services de proximité aux besoins de la population
	Mesure Opérationnelle 5.2 Réhabilitation et développement de l'habitat par une gestion économe de l'espace
	Mesure Opérationnelle 5.3 Promotion des mobilités multimodales, durables et économes en énergie
	Mesure Opérationnelle 5.4 Amélioration de l'accès aux soins et à la prévention pour tous
Objectif Stratégique 6 Animer, fédérer et coopérer	Mesure Opérationnelle 6.1 Mise en œuvre du Contrat Territorial Occitanie et de projets de coopération

Dans le prolongement de la première génération de contrat, les objectifs poursuivis par l'avenant au contrat Bourg-Centre de la commune de Saint-Béat-Lez s'inscrivent pleinement dans la stratégie de développement du territoire du Comminges Pyrénées et participent ainsi de sa mise en œuvre.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire des Pyrénées Haut-Garonnaises**

La CCPHG pourra intervenir en tant que maître d'ouvrage dans le cadre strict de ses compétences statutaires obligatoires tels que la petite enfance/la jeunesse, le développement économique notamment l'animation culturelle et touristique, la mobilité, la prévention des risques naturels, l'opération petit patrimoine...

A titre indicatif, elle poursuivra, en tant que de besoin, sur le mode partenarial son appui en conseil technique dans le but d'accroître et de renforcer l'attractivité de ce point de relais que représente Saint Béat Lez et sera également emmenée, dans certains cas, à soutenir financièrement la commune dans le cadre de l'ouverture de la piscine en période estivale, ou encore lors du festival du marbre.

Il convient de préciser que la CCPHG s'est engagée à prendre à sa charge une étude d'opportunité sur les piscines du territoire et ainsi définir une stratégie communautaire en termes d'équipements sportifs publics devant répondre à l'apprentissage de la nage et à l'attractivité touristique.

Pour conclure, la CCPHG met à disposition ses locaux pour accueillir un conseiller en énergie habitat afin d'accompagner ces communes membres dans la réduction des dépenses énergétiques en formulant un avis éclairé avec des offres de solutions concrètes.

- **du territoire de projet PETR Pays Comminges Pyrénées**

Le Pays Comminges Pyrénées est missionné par ses trois communautés de membres pour intervenir dans différents secteurs contribuant à l'aménagement et au développement du territoire :



Acteur-clé de la politique contractuelle territoriale, le Pays Comminges Pyrénées est chef de file des dispositifs suivants :

- Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 en partenariat avec la Région Occitanie ;

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2027 en p
- Programme européen LEADER 2023-2027, dont l'autorité de gestion est la Région Occitanie ;
- Orientation n°5 (Approches territoriales intégrées) du FEDER-FSE+, dont l'autorité de gestion est la Région Occitanie.

Le Pays Comminges Pyrénées anime également un Projet Alimentaire Territorial visant la labellisation niveau 2 (la labellisation niveau 1 a été obtenue en 2020) et coordonne les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) du territoire. Dans ce cadre, il est engagé dans la transition énergétique au travers de l'animation du Guichet Rénov'Occitanie et du Contrat Chaleur renouvelable thermique déployé conjointement avec le Pays Sud Toulousain. Enfin, le Pays Comminges Pyrénées contribue à l'animation territoriale de la filière forêt bois avec l'ensemble des partenaires concernés.

A ces divers titres, le Pays Comminges Pyrénées mettra son ingénierie technique et financière (via le GAL LEADER Comminges Pyrénées) au service des communes engagées dans la démarche Bourg Centre d'Occitanie, afin de les accompagner dans l'identification des partenaires et des aides adéquats. En complément de son rôle de conseil et d'orientation, il mettra en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet en vue de favoriser la concertation et d'en faciliter la réalisation.

- des autres partenaires (EPFO, Chambres consulaires, CAUE.....)
(engagement non modifié)

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement et modalités d'intervention et contributions du Département de la Haute-Garonne

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale s'inscrit en complémentarité des dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global nommé « cœur de vie ». Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif aux enjeux de de la transition écologique et du vivre ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative, dans la continuité de la démarche Haute-Garonne Demain.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Projets Annuels du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de

supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Commune de St-Béat-Lez et la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- - La commune de St Béat-Lez
- - La Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises
- - le PETR Pays Comminges Pyrénées,
- - La Région Occitanie
- - Le Département de la Haute-Garonne

En y associant étroitement :

- - les services de l'Etat : exemples : DDT, DREAL, UDAP
- - le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne

Ce Comité de Pilotage pourra associer d'autres partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Béat-Lez (Chambres consulaires, EPF Occitanie, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Commune de St Béat-Lez et la CC des Pyrénées Haut-Garonnaises.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2025** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.





<p>le Maire de la Commune de St BÉat-Lez</p> <p>Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises</p> <p>Signature</p>	<p>Le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées</p> <p>Signature</p>
<p>Le Président du Département de la Haute-Garonne</p> <p>Signature</p>		<p>La Présidente du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p>Signature</p>



Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

<h1>Axe 1</h1>	<h1>Fiche action 1.1</h1>
Affirmer l'identité de St Béat-Lez : Cité du marbre	Faire du marbre le cœur de l'activité touristique et patrimoniale de St Béat-Lez
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>St Béat-Lez, véritable centre économique, social, artistique et culturel possède des atouts exceptionnels (richesse minière avec le marbre, environnement naturel avec la montagne et le fleuve Garonne, patrimoines architecturaux, etc...) qu'il s'agit aujourd'hui de valoriser.</p> <p>Le marbre, exploité depuis l'antiquité a laissé son empreinte et donné son identité au village. Aujourd'hui deux carrières situées sur la commune de Saint-Béat-Lez sont encore en exploitation et un festival de renommée internationale mettent à l'honneur ce matériau pouvant encore servir à écrire l'avenir de cette vallée.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des liaisons douces en mettant en valeur des œuvres du marbre et des sites emblématiques de St Béat-Lez - Favoriser des temps de découverte plus longs pour les touristes lors du Festival du Marbre - Valoriser le patrimoine de St Béat-Lez 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 1.1.1. : Aménager un cheminement piétonnier pour faire découvrir le patrimoine de St Béat-Lez</p> <p>Descriptif : Une boucle de 3 Km en lien avec le GR86 et la Trans-Garona, qui met en relation les points d'intérêts patrimoniaux, économiques et touristiques de St-Béat-Lez dans le but de valoriser une promenade découverte de la commune mais également les déplacements piétons et cycle du quotidien.</p> <p>Un circuit de visite a déjà été mis en œuvre sur le premier contrat, il peut se faire en autonomie grâce au QR code visity et sera bientôt disponible en anglais et en espagnol également, reste à élaborer et mettre en place des panneaux de médiation culturelle et touristique.</p> <p>Nous souhaitons mettre en œuvre de l'éclairage solaire sur 2 tronçons manquants : le chemin des écoliers et le chemin Gaston Phoebus qui mène au château.</p> <p>Décomposition de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action globale sur la signalétique et mise en place de panneaux de médiation - Mise en place d'éclairage sur 2 tronçons obscurs 	

Maître d'ouvrage : Ville de St Béat-Lez
Coût estimatif : Pour les panneaux de médiation le chiffrage est en cours. Pour l'éclairage solaire : 4000€, travaux en régie
Calendrier prévisionnel :
 ✓ 2024
 ✓ 2025
Partenaires potentiellement concernés :
 Partenariat technique : CCPHG, DDT Partenariat, CAUE
 financier : CD 31, Etat



Projet 1.1.2. : Valoriser des lieux du bourg en lien avec le festival du marbre

Descriptif : La boucle découverte de 3km qui met en relation les différents points patrimoniaux de la commune est aussi le support de valorisation des points stratégiques du festival du marbre : les sculptures, la Brèche Romaine, la Carrière de marbre d'OMYA et l'ancienne carrière du château. Afin de développer l'attractivité de ce circuit pour un public famille, nous souhaiterions créer un sentier d'interprétation dédié aux contes et légendes des Pyrénées en lien avec de nombreuses statues : Hercule et Pyrène, Garona, Les loups, l'ours En un second temps, nous aimerions mettre ces contes et légendes en images pour les proposer en vidéo mapping dans la grotte du château.

- Continuer d'alimenter le parcours par l'installation de nouvelles sculptures le long de la boucle.
- Mise en place d'une signalétique particulière dédiée aux nouvelles sculptures qui suit la chartre graphique globale.

Maître d'ouvrage : Ville de St Béat-Lez, Associations du festival du marbre et l'association la Cordée des cimes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :
 ✓ 2024 (partenariats avec les artistes et conteurs)
 ✓ 2025 (enregistrements)
 ✓ 2026 (vidéo mapping dans la grotte du château)

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCPHG, OT, Associations du marbre, Associations la Cordée des Cimes, Association des rencontres Lyriques, PNR, CAUE, Mécènes
 Partenariat financier : CD 31, Région Occitanie, Etat,



Projet 1.1.3. :
Encrages des animations culturelles
avec des résidences d’artistes

Descriptif : La ville de St Béat accueille diverses animations culturelles. L’idée serait de renforcer l’attractivité de Saint-Béat-Lez et de sa vallée par une identité culturelle forte. Pour l’année 2024, 4 festivals sont déjà prévus, mettant en avant notamment les contes des Pyrénées.

Maître d’ouvrage : Ville de St Béat-Lez

Coût estimatif :

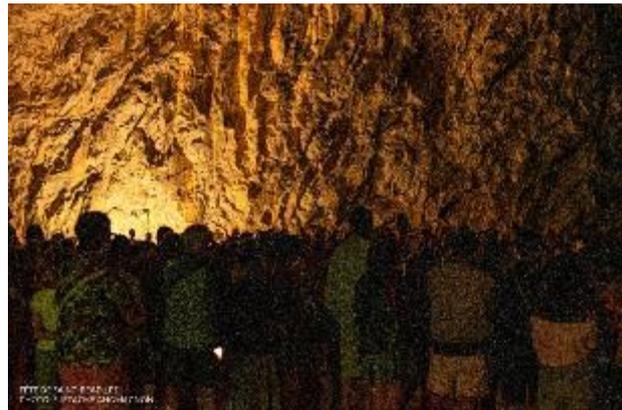
Budget total des 4 festivals : 120 000 €

Calendrier prévisionnel :

- ✓ 2024 mise en place d’une saison culturelle estivale de juin à août
- ✓ 2025 commercialisation de produits touristiques avec le CDT
- ✓ 2026 Création de nouveaux produits touristiques : Escape Game, vidéo mapping

Partenaires potentiellement concernés :

Association du festival du marbre, l’association des rencontres lyriques, l’association la Cordée des cimes et l’association Créagir ainsi que le comité des fêtes



ÉVALUATION ET SUIVI DE L’ACTION

- Augmentation de la fréquentation touristique (nombre de nuitées et de participants au festival) à St Béat-Lez lors du festival du Marbre



Axe 1	Fiche action 1.Z
Affirmer l'identité de St Béat-Lez : Cité du marbre	Favoriser des lieux d'accueil pour valoriser le cadre de vie de St Béat-Lez et ses potentiels touristiques
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Commune dispose de quelques lieux (anciennes écoles, château) qui pourraient être repensés pour accueillir des activités culturelles, associatives et touristiques. L'enjeu est de pouvoir donner des identités à ces lieux, les investir et les faire rayonner en lien avec l'identité des Pyrénées.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine urbain de St Béat-Lez et réinvestir les espaces publics pour affirmer le dynamisme commercial et touristique de St Béat-Lez - Favoriser des temps de découverte plus longs pour les touristes lors du Festival du Marbre - Valoriser le patrimoine de St Béat-Lez 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 1.2.1. : Requalifier les espaces publics du bourg</p> <p>Descriptif : Un programme de requalification d'espaces publics du bourg doit être mené afin de retrouver une cohérence entre patrimoine, paysage et stationnement au sein de la commune, dépendant de la création de l'assainissement collectif.</p> <p>Trois sites seront à prioriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les espaces publics en tête de pont nord (entrée de ville nord) ; - Les abords de l'ancienne école ; - La contre-allée en entrée de ville (à proximité des écoles et de la future maison médicale). <p>Les travaux pour la mise en œuvre de l'assainissement collectif doivent débuter à l'automne 2024 et couvrir la zone du centre bourg du pont vieux au pont neuf ce qui permettra enfin de pouvoir enclencher ces actions.</p> <p>Des espaces pour stationner les vélos et les recharger seront positionner sur des points stratégiques du village ainsi que des aires de parking pour véhicules avec fléchage piéton vers les points d'intérêts.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de St Béat-Lez, CCPHG</p>	

Calendrier prévisionnel :

- ✓ Automne 2024 assainissement collectif
- ✓ 2025-2026 : travaux

Coût estimatif :

- Pour l'entrée Sud : entre 700 000 et 900 000 € HT pour la contre-allée (9000m²) (hors études complémentaires et frais de maîtrise d'œuvre)
- Pour l'entrée Nord : estimatifs en cours pour l'entrée Nord (études CAUE)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCPHG, DDT, DREAL, CAUE
 Partenariat financier : CD 31, Région Occitanie, Etat



Projet 1.2.2. :

Concevoir un projet d'habitat inclusif et créateurs de liens sociaux et d'emplois

Descriptif : Les anciennes écoles sont situées au centre de la ville historique, avec un foncier maîtrisé, en bon état et bien exposé. Elles sont pressenties pour accueillir une programmation hybride (offres d'hébergement à l'année, offres d'hébergement pour saisonniers et stagiaires, espace de coworking et offre de formation aux métiers du tourisme et de la montagne, possibilité de petite restauration)

Le projet de réinvestissement du bâtiment sera étudié en lien avec la requalification des espaces publics attenants.

Maître d'ouvrage : Ville de St Béat-Lez / opérateurs privés

Coût estimatif : 1 051 000€ HT (chiffrage DDT31)

Rénovation : 934 000€ HT

Aménagement espaces publics : 117 500€ HT

Calendrier prévisionnel :

- ✓ 2024 – fin de bail avec les occupants actuels
- ✓ 2025 – études
- ✓ 2025-2027 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCPHG, CCI,
 Partenariat financier : CD 31, Région Occitanie, Europe (LEADER), Etat, fonds privés



Projet 1.2.4. :
Revalorisation du site du château pour développer des animations culturelles et festives

Descriptif : Situé en belvédère sur la vallée de St-Béat, le site du château est un lieu stratégique de mise en relation du patrimoine culturel, historique (ancien Château fort, ancienne carrière de marbre) et du patrimoine paysager de la commune (montagnes, boisements, vallée de la Garonne).

Nouvelles fonctionnalités proposées :

- connexion à la boucle piétonne de découverte de St-Béat.
- Mise en sécurité et en valeur du site pour accueillir de l'évènementiel

Travaux nécessaires et coût estimatif :

Mise hors d'eau et hors d'air de la Chapelle : 23433€ HT

Remise en état de la Vierge : 4429€ HT

Remise en lumière du site du château : 27518€ HT

Installation de Toilettes sèches : 2825€ HT

Installation électrique dans la grotte et lumière pour la montée au château : en cours de chiffrage

Maître d'ouvrage : Ville de St Béat-Lez, privés

Calendrier prévisionnel :

✓ 2024/25

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCPHG, DDT, DREAL, CAUE, CCI, CMA

Partenariat financier : CD 31, Région Occitanie, Europe (LEADER), Etat



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Réalisation de l'assainissement collectif
- Evènements organisés avec résidence d'artiste



Axe 2	Fiche action 2.1
Créer du lien social et assurer l'attractivité du bourg de Saint-Béat-Lez	Assurer la présence de services et d'équipements publics essentiels
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>St Béat-Lez est doté d'équipements sportifs : piscine, parcours de santé, stade, site d'escalade, d'un groupe scolaire : maternelle, primaire et collège, de commerces de proximité, d'une maison de santé pluridisciplinaire et de services publics : mairie, poste, gendarmerie, maison départementale de proximité, médiathèque et de la station de montagne du Mourtis à proximité.</p> <p>Néanmoins, pour conforter la présence d'équipements, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se doter d'un assainissement collectif ce qui sera prochainement le cas, les travaux doivent débuter à l'automne 2024 et permettront de répondre aux critères sanitaires et environnementaux et de s'ouvrir à des perspectives de développement. - Mettre en place une stratégie globale d'aménagement et d'urbanisme : La CCPHG mène une réflexion aux côtés des communes pour se doter d'un PLUI. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la présence médicale sur la vallée. - Assurer une meilleure offre de logements pour les personnes fragilisées. - Maintenir les commerces de proximité et leur donner de la visibilité. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉS	

Projet 2.1.2. : Proposer une offre de logements diversifiés

Descriptif : Optimisation du parc bâti existant en proposant une offre de logement dans divers bâtiments de la commune.

- Logements dans l'ancienne école :
 - 1^{er} étage : **5 logements** avec kitchenette pour l'accueil des touristes et festivaliers
 - 2^{ème} étage : **5 logements** avec kitchenette pour l'accueil de saisonniers et stagiaires de la formation professionnelle ou de la fonction publique.
 - 3^{ème} étage : **4 logements** pour l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire
- Mobiliser le parc immobilier « résidence principale » en donnant plus de visibilité au dispositif OPAH Pays de Comminges 2018-2020 :
 - Mettre en place un plan de communication (flyers, site internet, articles de presse...)
 - Sensibiliser et informer les propriétaires occupants/bailleurs sur les dispositifs d'aide ;
 - Mobiliser les professionnels du bâtiment et les partenaires sociaux comme relais de l'information et acteurs de sensibilisation ;

Maître d'ouvrage : bailleurs privés, CCPHG, Commune de St Bât-Lez

Coût estimatif :

- Travaux sur les anciennes écoles : 934 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

✓ 2025/2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPFE, DDT, Région Occitanie, CD31, CAUE

Partenariat financier : Etat, CD 31, CCPHG, EPFE, Région Occitanie



Projet 2.1.3. : Valoriser les commerces de proximité dans le cadre de l'OMPCA

Descriptif : deux axes sont ciblés par l'OMPCA : aide individuelle pour la modernisation ou la création de nouveaux commerces et la mise en place d'un portail numérique regroupant les diverses enseignes des anciens cantons d'Aspet et Saint-Béat-Lez.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises, Communauté de Communes Garonne Cagire Salat, Commune de St Béat-Lez

La Maison de la Presse est à reprendre, les exploitants actuels souhaitant partir à la retraite. Il s'agit de les aider à trouver un repreneur, sans quoi ce commerce multiservices fermera.

Coût estimatif : 728 254€ HT (pour l'ensemble des 2 CC)

Calendrier prévisionnel :

- ✓ 2019 : fin de l'étude décembre 2019
- ✓ 2024-2026 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCI, CCPHG, Région Occitanie

Partenariat financier : État, Région Occitanie (OCCTAV), Europe (LEADER)



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de services et commerces développés sur la Commune
- Nombre de logements réhabilités ou créés



Axe 2

Fiche action 2.2

Créer du lien social et assurer l'attractivité du Bourg de St Bât-Lez

Valoriser les espaces naturels en lien avec la Garonne et développer des équipements attractifs

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La présence de la Garonne est un réel atout pour le développement des activités liées à l'eau (pêche, sports d'eaux vives, balades et parcours de santé...). Le territoire de Saint-Bât-Lez est un espace au fort intérêt écologique et biologique reconnu, répertorié et protégé par de nombreux dispositifs nationaux ou européens. La valorisation du cœur de village est également primordiale pour développer de nouvelles activités mais se heurte aux questions de réglementation urbanistique (absence de PLU) et à l'absence d'assainissement collectif programmé sur les prochaines années à venir.

Une réflexion sur l'utilisation à l'année de la piscine municipale serait nécessaire en partenariat avec la Communauté de Communes afin de permettre aux enfants des écoles de suivre le programme scolaire de natation obligatoire et aux touristes de profiter de cet équipement tout au long de l'année (station de ski, camping, ...).

Objectifs stratégiques

- Mettre en avant le patrimoine en lien avec la Garonne
- Créer des équipements pouvant servir tant pour la population que pour les touristes de passage

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉS

Projet 2.2.1. : Réaménager l'ancien camping municipal en base de loisirs « pôle eau et nature »

Descriptif : Le projet de réaménagement de l'ancien camping municipal en pôle « Eaux et Nature » a été engagé. Des équipements de sports et de loisirs (*l'implantation d'un verger conservatoire et de statues en marbre, une aire de pique-nique, un parcours de santé*) ont été aménagés. L'objectif serait de poursuivre les aménagements en rajoutant un pumtrack et des mobiliers urbains avec sanitaires

Maître d'ouvrage : Ville de St Bât-Lez, CCPHG

Coût estimatif :

Etude de sol 1950€ HT, Pumtrack : 99878€ HT
Barbecue : 315€ HT, Eclairage solaire : 4000€ HT
Toilettes sèches grand passage : 18900€ HT

Calendrier prévisionnel :

✓ 2024/2025 : Tranche 2



Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, DDT, DREAL, propriétaires privés, ...
Partenariat financier : État, Région Occitanie, CD31, Europe (LEADER)



**Projet 2.2.2. :
Créer une voie verte qui permettra de relier l'ancien camping au boudrome**

Descriptif : Afin de faciliter et sécuriser les mobilités douces sur le village, nous souhaitons créer une voie verte : piétons et vélos pour relier l'ancien camping au boudrome. Cette voie sera en prolongement du chemin des écoliers et de la promenade de la gerle. Les élèves pourront en toute sécurité se rendre jusqu'au boudrome. La voie cyclable traversant Saint-Béat par le haut est très difficile cela permettrait au cycliste de traverser Saint-Béat

Maître d'ouvrage : commune de Saint-Béat-Lez

Coût estimatif : non déterminé à ce jour

Calendrier prévisionnel :

- ✓ 2024 : étude du CAUE
- ✓ 2025/26 : réalisation du cheminement

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCPHG, Région Occitanie, CAUE, DDT, CD31

Partenariat financier : État, Région Occitanie, CD31

Perspective de développement

complémentaire de 2026 à 2028 : créer une voie piétonne permettant de relier Eup à Saint-Béat en toute sécurité (de nombreux enfants de la colonie de Eup effectuent ce chemin, notamment l'été pour se rendre à la piscine, mais également pour découvrir le patrimoine médiéval : château et Trésor)



Projet 2.2.3. : Remise aux normes et modernisation de la piscine de Saint-Béat

Descriptif : Afin d'accueillir scolaires, locaux, vacanciers, il est nécessaire d'entreprendre une remise aux normes et modernisation de la piscine de Saint-Béat en 2 tranches qui permettra d'accroître sa période d'ouverture pour atteindre à terme une ouverture à l'année et s'inscrire pleinement dans le projet de développement 4 saisons du Mourtis et du territoire :

1- Création d'un accès PMR, isolation des vestiaires, création d'un réseau d'eau fermé pour les bassins, mise en place d'un ballon thermodynamique pour les douches, changement du mode de chauffage des bassins pour passer du fioul à une pompe à chaleur avec panneaux solaires, pose de volets roulants pour les 2 bassins.

2- Création d'une structure couverte afin de permettre une exploitation à l'année, nous souhaiterions y adjoindre l'installation de 2 jacuzzis, d'un sauna et d'un hammam ainsi que 2 cabines de soins pour avoir une offre bien-être en adéquation avec le public sportif visé : skieurs, cyclistes, randonneurs, trailers.

Maître d'ouvrage : commune de Saint-Béat-Lez et CCPHG

Coût estimatif :

Tranche 1 : Menuiserie : 51351€ HT, circuit d'eau fermé : 67500€ HT, Pompe à chaleur + panneaux solaires : 149024€ HT, volets roulants : 120270€ HT

Tranche 2 : en cours de chiffrage

Calendrier prévisionnel :

- ✓ 2023/2024 études
- ✓ 2025/2026 Tranche 1
- ✓ 2027/2028 Tranche 2

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCPHG, Région Occitanie, CAUE, DDT, CD31

Partenariat financier : État, Région Occitanie, CD31, L'agence du sport, CCPHG



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Nombre d'équipements nouveaux ou réhabilités en faveur des sports et de la jeunesse
- Réseau d'assainissement collectif réalisé
- Nombre de partenariat/ convention avec le Mourtis, les écoles de la vallée

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2023-2026

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*